AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE. No. 40. MANITOBA. JEUDI, 16 MARS, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du [illegible] Parc.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12½ cts la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40

Redige par un Comite de Redaction.

LE "METIS."

Jeudi, 16 Mars, 1876.

Seance de la Societe de Colonisation.

(Suite.)

DISCOURS DE L'HON. M. ROYAL.

M. Royal, qui avait à parler de la colonisation au point de vue général, s'attacha à décrire quels seraient les heureux eff[e]ts d'une forte immigration canadienne à Manitoba. Ces résultats sont multiples, soit qu'on les étudie sous leur aspect religieux, national, politique ou même purement économique. La raison en est que la mission du peuple canadien semble toute providentielle et toute spéciale sur ce continent du Nord Amérique. Lorsque François I, roi de France, chargea Jacques Cartier d'aller à la découverte de nouvelles terres vers l'Occident, en 18[illegible] ce fut dans un but tout religieux. Le grand roi voulait travailler à la propagation de la vraie foi, c'est à dire de la civilisation. Tous les écrits du temps, toutes les chartes qui furent accordées par la suite, toutes les instructions royales, tous les efforts de colonisation qui furent entrepris sur la vaste ligne qui s'étend du Golfe St. Laurent au Golfe du Mexique, tout porte ce caractère de religion, tout respire le zèle des âmes. La spéculation, le commerce, le trafic vient après. Le mission[naire] [illegible] partout le négociant [illegible] passe partout avant l'é[illegible] *[Evang]elizantur pauperes.* Et, à cet [égard], M. Royal rappelle la découverte de la Rivière Rouge et rapproche l'histoire de la colonie canadienne [illegible] de ce pays, pendant les [illegible] années, avec celle de [la colonie] française du Bas Canada [jusqu'à la c]ession en 1759. Le rôle du [clergé] là-bas et ici; les Oblats [illegible] des beaux dé[vouements] [illegible] Jésuites et des Récollets, etc.

[La con]servation de ces groupes [illegible] leur autonomie qui se [illegible] au milieu des r[illegible] [po]litiques de toute espèce [illegible] comme national [illegible] sont pas des choses na[turelles] [illegible] ordinaires dans les ci[rcon]stances où ce grand fait ethnographique s'est réalisé. Il y a des peu[ples] qui ont une mission à remplir comme les individus.

Pourquoi cette émigration cons[tante] des canadiens vers les Etats de l'Union américaine? Pourquoi ces groupes d'expatriées ne se re[tirent]-ils pas un beau matin [illegible] pour achever leur pèlerinage mystérieux et venir se fixer dé[finitivem]ent ici, où les appellent des [illegible] une constitution libre, un sol magnifique, un climat sévère mais sain, et la perpective d'un bien être [illegible]?

L'influence canadienne dans les [illegible] dans la magistrature, dans le commerce, dans l'industrie et dans toute l'économie sociale de l'Amérique Britannique du Nord est des plus sensibles pour celui qui observe et compare. Elle s'accuse par ce côté essentiellement modérateur, par ce caractère philosophique et généralisateur, et par ce fonds d'activité, de force, de patience, d'honnêteté et de franchise qui découle de leur esprit religieux comme le fruit de la fleur. Cette influence, bénigne et nullement à craindre par l'ambition, s'est surtout fortement accusée depuis l'union de 1840 jusqu'à 1867: elle est moins forte aujourd'hui, que des divisions de mots plus encore que de choses, rendent moins important le rôle de la représentation canadienne dans le Parlement de la Puissance. Elle existe cependant; mais les conditions de son existence sont changées. Les provinces ont aujourd'hui à se chercher et à se faire des alliances. Or, quels plus fidèles alliés que deux pays peuplés par les mêmes nationaux? Avec la confédération, le besoin d'un certain équilibre politique est devenu nécessaire, cet équilibre plutôt moral qu'autre chose est essentiel à notre existence nationale; or, une forte immigration canadienne à Manitoba tendra irrésistiblement vers ce résultat heureux. La fermeté dans les vérités fondamentales de la société, la tolérance dans les détails, l'esprit de justice et l'idée généralisatrice sont tout aussi nécessaires dans le jeu des institutions qui éclosent dans ces pays nouveaux de l'Ouest qu'ils l'étaient il y a trente ans ou un siècle dans les provinces baignées par le St. Laurent. Ces traits procèdent des peuples catholiques, et les catholiques ne sont ni égoïstes ni injustes, ni jaloux; jamais il ne furent injustes, ou tyranniques alors qu'ils étaient en majorité, et ce qu'ils réclament comme des droits religieux et ce qu'ils pratiquent [illegible] de l'ordre religieux, et sous notre constitution chrétienne les cultes sont libres.

Leur agroupement à Manitoba ne serait donc une menace pour personne; au contraire, l'Etat devrait faire à les appeler ici les mêmes efforts qui sont faits pour attirer des Mennonites et des Islandais, braves [gens] [illegible] mais qu'il faudra dit[illegible] [illegible] quelque bienfait social.

Les Canadiens [illegible] énergiques, forts [illegible] et sobre. Ils conviennent aux [illegible] à où il y a à fonder, à [illegible] racine et à s'emparer d'un so[l] [illegible] à grouper des familles [illegible] à jeter les bases d'une société chrétienne, heureuse et satisfaite.

Ils appartiennent aux races du nord, et les climats vigoureux sont leur élément propre. Ailleurs, ils s'étiolent, fondent et disparaissent. Qu'une nombreuse émigration se [fa]sse ici du Bas Canada et des Etats-Unis, et on verra avant cinq ans des merveilles d'industrie, d'aisance et de richesses se réaliser parmi nous. Ce qu'il faut ici dans ces magnifiques plaines, ce sont des cultivateurs. Ici pas de défrichement, pas ou très peu de fossés, des pâturages presque infinis, un sol d'une fertilité prodigieuse, assez de bois pour le service et le chauffage, des institutions libres, des écoles catholiques, pas de taxes, des paroisses, un clergé patriotique et de même langue, un pays nouveau, un magnifique avenir pour ceux qui travaillent et sont honnêtes, que faut il de plus? De l'espace, du pain, la même langue, la même foi et la liberté, voilà ce que nous offrons à nos compatriotes.

Vouloir retracer les effets généraux de la colonisation de Manitoba par les canadiens, c'est répéter l'histoire du Bas Canada dans ses souffrances, dans ses succès, dans ses persécutions et dans ses triomphes.

DISCOURS DU RÉV. M. RITCHOT.

Le Révd. M. Ritchot qui connait fort bien le pays, la nature de son sol, sa puissance de production, a traité avec succès les différents points se rattachant à l'agriculture. Nous pensons avoir reproduit assez fidèlement, mais d'une manière succincte ce qu'a dit ce brave apôtre de la Rivière Rouge:

Manitoba, dit il, se trouve presque tout dans la vallée de la Rivière-Rouge. Son sol d'alluvion est enrichi de chaux, de nitrogène, de potasse, etc., etc.

On a beaucoup parlé de la fertilité de nos prairies, et il faut bien reconnaitre que si les habitants des autres provinces devaient s'en étonner, personne ici ne serait surpris de ce que l'on en pourrait dire. En effet, le cultivateur, est surabondamment retribué par la terre; et la récolte d'une année, lor qu'elle n'est pas endommagée par les sauterelles, suffit pour deux ou trois ans, au moins. D'aucuns ont dit que la moyenne du rendement du blé était de 30 à 40 minots l'acre: aussi, qu'un acre produisait 45 et même jusqu'à 72 minots.

Pour moi, je ne saurais assigner une moyenne précise de la production. Toutefois je pense que, d'ordinaire, le rendement du blé peut varier de 20 à 40 minots par acre.

Les autres grains, tels que pois, orge, avoine, *lentilles etc.*, etc. réussissent parfaitement bien; le lin croit également avec les meilleurs résultats.

Pour prouver la fertilité extraordinaire du sol, il suffira de citer les exemples suivants: M. Joseph Pilon, a eu 60 minots de blé, d'une semence de 3 minots, sur un acre de terre.

M. Pierre St. Germain, d'un seul minot, en a eu 33.

M. Joseph St. Germain, de trois minots, en a recueilli 120.

M. Urbain D[illegible] jr. de six minots [illegible] 300 [illegible] M. J[illegible] Tou[illegible] [illegible]

Le blé [illegible] été très clair semé, [illegible] une grande étendue de terrain.

Ces faits, sans doute, ne sont pas communs; on ne les signale pas tous les jours, mais le seul fait qu'ils puissent se produire nous donne la plus haute idée de la valeur du sol. Et ce qui rehausse davantage encore son excellence, c'est que le colon n'est pas soumis comme dans les autres pays, aux ennuis coûteux du défrichement: il reçoit sans effort, et presque sans fatigue, ce qu'il a confié à la terre qui ne ménage pas ses dons à ceux qui la cultivent avec un peu d'art ou de talent.

Mais il n'y a pas que ce genre de produits qui orne notre sol: nous avons les légumes qui ne demandent qu'à être semés ou plantés, pour *pousser* à merveille. Les choux, choux fleurs, navets, panets, carottes, betteraves, salsifis, tomates, oignons, ail, céleri, épinards, pommes de terre, citrouilles, concombres, etc., etc., etc., s'accommodent fort bien de la nature du sol très-favorable à leur culture et à leur plein développement.

J'ai vu, par exemple, des citrouilles, semées sans appret, en pleine terre, dont quelques unes pesaient 70 livres, et de qualité supérieure.

Un autre renseignement du même genre: deux minots de patates ont donné 111 minots...On avouera qu'un terrain capable de produire autant est doué de propriétés plus qu'ordinaires.

Manitoba, par la nature même de son sol, possède d'autres avantages: il offre à l'immigrant de fécondes ressources. Il s'agit de l'élevage des animaux, chevaux bœufs, vaches, moutons etc., etc.

Quel plus vaste champ que nos immenses prairies, où le foin croit d'une façon si étonnante, où chacun peut s'approvisionner à très peu de frais, sinon pour rien, et où les chevaux passent l'hiver dehors pour revenir gras, au printemps!! Les animaux se vendent à des prix assez élevés et la spéculation sous ce rapport ne peut manquer de réussir par les facilités qu'elle présente.

A l'élevage des bestiaux se relie une autre industrie, la confection du beurre, du fromage etc., que l'on exploiterait avec profit.

Il y a enfin, la basse cour,—les volailles, et la liste complète des bipèdes, palmipèdes, et quadrupèdes qui peuplent ces régions.

Tout cela n'exige que les soins ordinaires pour prendre naissance, se developper et devenir une source de bénéfices pour le propriétaire.

Les abeilles même ne sont pas du tout antipathiques à notre climat, où la vie leur est aussi facile qu'ailleurs. On a déjà tenté l'experience et elle a eu plein succès. Sans doute que l'on pourrait compter des inconvénients; cela est assez naturel puisque la perfection ne se trouve pas plus dans ce coin du monde que dans d'autres parties.

Mais les avantages sont assez grands pour nous faire oublier aisément cette ombre au tableau. Ainsi on se plaint quelquefois qu'il n'y a pas d'eau ou plutôt de cours d'eau partout. A cela, le remède est simple: que l'on creuse des puits!! D'un autre côté, le bois n'est pas aussi abondant qu'on le désirerait, cela peut être vrai: cependant, il s'en trouve en énorme quantité dans des endroits qui nous semblent éloignés, parce que nous n'avons pas encore de chemin de fer, et partout il a suffit jusqu'ici aux exigences de la construction et du chauffage.

Notre systeme de chemins publics.

On sait que l'un des principaux objets de la mission à Ottawa de MM. Davis et Royal l'automne dernier était d'obtenir du gouvernement du Canada la reconnaissance des anciens chemins publics de la Colonie, aussi que de faire ouvrir des routes de percée entre les townships et les grandes voies de communication le long des rivières. Le cabinet provincial annonça dans le temps que ses délégués avaient réussi sur ce point, ou du moins que leurs recommandations avaient pour la plupart obtenu l'assentiment du Ministre de l'Intérieur.

Les journaux des Communes nous apportent cette semaine le texte des Résolutions présentées à ce sujet par l'Hon. M. Laird; nous les reproduisons ici.

L'Hon M. Laird a soumis les résolutions susdites:

1. Que des chemins d'une chaine et demie largeur soient construits en arrière des terres qui font face aux rivière Rouge ou Assiniboine, entre ces terres et les lots correspondants "en dehors des deux milles" ou le "privilège du foin" qu'on se propose d'accorder aux propriétaires des dites terres, et entre les lots "en dehors de deux milles" et les sections ou subdivisions légales des sections qui les bornent, et aussi à des distances convenables entre les lots en dehors des deux milles," et courant du front à l'arrière de ces lots; et que pour les terres prises pour ces chemins en dernier lieu mentionnés, le ministre de l'intérieur pourra, à sa discrétion, indemniser les personnes qui en sont propriétaires, au moyen de l'émission de certificats de terre *scrip* qui leur seront donnés à raison d'une piastre et cinquante centins l'acre de terrain ainsi fourni.

2. Que les dits chemins et toutes les réserves de chemins sur les lignes de blocs arpentés dans la province de Manitoba, et dans les townships arpentés et subdivisés dans la même province, seront transférés à la dite province pour lui appartenir en propre.

3. Que lorsque le Gouvernement du Canada recevra un avis, accompagné de plans et de descriptions détaillés, constatant que les chemins publics dans les établissements des rivières Rouge et Assiniboine, ainsi que ceux communément connus sous le nom de "Grands Chemins des Etablissements" existaient dans les présentes limites de la province lors de la cession des Territoires du Nord-Ouest au Canada, le Gouvernement en conseil pourra les transférer à la province pour lui appartenir en propre, sans préjudice, toutefois, des droits acquis en vertu de Lettres patentes pour des terres traversées par ces chemins [illegible] avant la réception de cet avis.

4. Qu'il est expédient d'amender l'Acte des Terres de la Puissance, et de décréter:

1. Que des réclamations pourront être faites et inscrites pour des étendues de terres n'excédant point un quart de section ou 160 acres, dans aucun cas, afin de les

MAUVAISE RELIURE

planter d'arbres forestiers ; elles seront toutefois sujettes à toutes dispositions à l'effet d'assurer cette plantation, et à la condition qu'il ne sera point émis de lettres patentes à la suite des dites réclamations avant l'expiration de six années à compter de la dite inscription, alors qu'un octroi gratuit sera fait faveur des réclamants, s'il s'est conformé à toutes les dispositions en question, en par le réclamant ayant un honoraire de dix piastres au moment de l'inscription de la réclamation.

2. Que dans le cas où un immigrant, amené aux frais d'une autre personne, en vertu de la 15e clause du Acte, chercherait à se soustraire à l'hypothèque donnée par la dite clause pour le remboursement des frais ainsi encourus par telle autre personne, en se fesant inscrire pour un *homestead* en dehors de l'etendue des terres retirées de la vente pour être colonisées par des immigrants ainsi amenés, les frais ainsi encourus deviendront une charge sur le *homestead* pour lequel il sera fait incrire.

Une Pretendue Difficulte.

Par leur acte d'incorporation de 1875, le Maire et les échevins de Winnipeg etaient déclarés Juges de Paix *ex-officio* dans les limites de la Cité. L'intention de la Législature était de leur donner le pouvoir d'entendre et juger les infractions aux statuts et reglements de la Corporation. Mais ces Messieurs ont pris sur eux de connaitre des offenses criminelles commises dans la ville. Comme la plupart d'entre eux n'avaient pas les connaissances légales suffisantes, leurs jugements n'ont pas toujours été conformes aux principes de la saine jurisprudence.

A la dernière session, la Législature a limité leurs pouvoirs à l'audition des infractions à leurs réglements municipaux, leur enlevant toute juridiction criminelle De là grande perplexité parmi nos édiles. Ils prétendirent d'abord qu'ils avaient des doutes sur l'autorité assumée par la Législature de limiter ainsi leurs pouvoirs de Juges de Paix *ex officio*, et ensuite que si cette disposition de la nouvelle loi avait son effet, ils craignaient qu'elle ne leur enlevâ le pouvoir d'entendre même les infractions aux règlements de la Cité. Et ils arrivaient à la conclusion que les arrestations faites par leur police pouvaient être declarées illégales.

Ces objections furent formulées dans une lettre adressée au gouvernement local, dans laquelle ils demandaient des explications sur le veritable sens de cette dispotition. En l'absence du Secrétaire Provincial, l'Hon. M. Royal, Ministre des Travaux Publics, leur répondit que leurs pouvoirs de Juges de Paix *ex-officio* étaient, de fait, révoqués par la nouvelle clause ; mais que leur autorité d'entendre et juger les offenses commises contre leurs réglements demeuraient dans toute son intégrité. C'était leur dire qu'ils n'étaient plus Juges de Paix *ex-officio*, pour juger les offenses criminelles ; mais qu'ils restaient avec tous leurs pouvoirs de Juges de Paix *ex-officio* pour connaitre des infractions aux réglements municipaux.

Mais ils n'interprétèrent pas la lettre dans ce sens-là, et parlèrent de licencier leur police et laisser au gouvernement le soin de maintenir la paix dans la Cité. En même temps, ils obtinrent l'opinion légale de l'avocat de la Corporation, M. D. W. Walker, qui corrobora l'interprétation donnée par l'Hon. M. Royal.

Après plusieurs jours d'excitation et de discussion au sujet de cette prétendue difficulté, le Conseil de Ville se rendit à l'opinion exprimée par l'Hon. M. Royal et M. Walker, et les affaires municipales reprirent leur cours ordinaire.

Les Ecoles Publiques dans la Colombie Anglaise.

Le rapport annuel du Surintendant des Ecoles publiques de la Colombie anglaise vient d'être publié ; nous en extrayons quelques chiffres qui ne sont pas sans intérêt.

Le gouvernement y consacre la somme énorme de $38,869,80 par année au soutien des écoles fréquentées par un total de 1,403 enfants seulement, dont 781 garçons ; ce qui fait une proportion d'environ $27.75 par enfant

La province de Manitoba ne peut affecter au même service que $7,000 et le recensement de 1875 des enfants de 5 à 10 ans dans toute la province est de 1266 celui des enfants fréquentant les écoles était de 2,243 pour 1874.

La moyenne d'assistance est de 362 pour toute la Colombie Anglaise et le celle de Manitoba est de 1,500 environ recensement des enfants de 5 à 16 pour la Colombie est de 2,242

Il y a 45 écoles en opération ; on en compte plus dans Manitoba.

Ces chiffres parlent d'eux mêmes, et montrent dans quelle mesure Manitoba pourrait subventionner des écoles si le Canada lui donnait le même subside qu'à la colombie. Avec une population double de cette province, pour ne pas dire trois fois plus considérable, nous n'obtenons qu'au prix des plus grands efforts la maigre pitance de $90,000 par année, lorsque la Colombie retire quatre a cinq fois cette somme.

Avant de se séparer et de s'ajourner au 10 avril, la législature de la Colombie a voté une adresse à la Reine, par laquelle elle se plaint de la deloyauté du gouvernement fedéral à l'égard de la province du Pacifique, et demande l'exécution de l'arrangement conclu par Lord Carnarvon. Les journaux de Vancouver annoncent des débats animés pour la reprise de la session au mois d'avril.

On a présenté dans la législature du Nouveau-Brunswick un bill pour abolir le Conseil Législatif.

Suivant le rapport du ministre de l'Intérieur, il y aurait dans la Puissance, 91,910 sauvages repartis comme suit :

Ontario	15,105
Québec	10,809
Nouvelle-Ecosse	1,849
Nouveau-Bruswick	1,561
Ile du Prince Edouard	302
Colombie Anglaise	31,520
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	13,944
Sioux de Manitoba et Territoire de la Rivière de la Paix aux bornes non réglées des Etats-Unis	10,000
Terre de Rupert	5,170

Le montant de la propriete personnelle des sauvages des cinq anciennes provinces est de $180,.31 et celui des immeubles de $7,633, 708.

Un ami de notre feuille nous adresse la boutade suivante :

On rit à bon droit de ce fou d'empereur romain qui admettait son cheval à la même table que lui et lui faisait servir de l'avoine dorée dans un auge d'or.

Quoique les bêtises des humains se repètent, hélas ! de siècle en siècle, cependant depuis l'établissement du Christianisme on n'avait plus entendu parler, de faire manger les chevaux à la même table que leur maitre. Mais voilà que la mode menace d'en revenir.

On nous apprend, que dans le cours du mois dernier, dans un petit village de la grande république américaine, a la suite d'une course de chevaux, on a reconduit le vainqueur en triomphe jusqu'à l'hôtel ; là, on a introduit dans la maison cet animal à quatre pattes pour lui faire avaler un coup à la santé de ses admirateurs à deux pattes

Morale. Les chevaux ont droit à la société des *saloons*

XXX.

COMMUNICATIONS AVEC LE NORD-OUEST.

Nous lisons dans le dernier rapport des Travaux Publics du Canada :

La ligne de communication entre Fort-Garry et Prince Arthur 'Landing est maintenant generalement reconnue comme la route d'été qui doit être prise pour se rendre dans la province du Manitoba Quoiqu'elle n'ait eté que tres peu ameliorée, elle offre cependant de grands avantages pour le transport du fret ainsi que pour les émigrants se rendant à la Rivière Rouge.

Avant que les cours d'eau navigables eussent été améliorés et rendus accessibles, on ne pouvait passer par le territoire britannique pour aller de ce territoire à la vallée de l'Assiniboine qu'au prix de dépenses qui rendaient cette route presque impossible, et tout le transport pour la Rivière Rouge—du Sud jusqu'à Fort Garry—se faisait necessairement à travers l'Etat de Minnesota.

Il y a aux Etats Unis deux routes ouvertes au choix du voyageur; l'une, de Détroit à Duluth, passant par St. Paul, et entièrement par chemin de fer; la seconde, par vapeur, partant de Détroit, remontant le lac Huron, et pénétrant dans le canal Ste. Marie, suit le lac Supérieur sur la plus grande portion de son parcours jusqu'à Duluth, qui se trouve à l'extrémité ouest de ce lac.

Sur les deux lignes des Etats Unis. les distances sont comme suit :

	Milles.
Par chemin de fer de Toronto à Détroit	225
" Détroit à Chicago	284
" Chicago à St. Paul	408
" St. Paul à Duluth	150
" Duluth à Morehead	252
Par chemin de fer	1,319
Par diligence, de Morehead à Fort-Garry	252
Total	1,569

La distance par eau est comme suit :

	Milles.
Par chemin de fer, de Toronto à Détroit	225
Par vapeur, de Détroit par les lacs Huron et Supérieur jusqu'à Duluth	773
Par chemin de fer, de Duluth à Morehead	252
Par diligence, de Morehead à Fort Garry	250
Total	1,500

Soit, par chemin de fer	477
" vapeur	773
" diligence	250
Total	1,500

La route canadienne comprend les sections suivantes :

Par chemin de fer de Toronto à Collingwood	94,00 milles
Par vapeur, de Collingwood à Prince Arthur Landing en passant par le lac Supérieur	532,00
De Prince Arthur Landing au lac Shebandowan	45,00
De lac Shebandowan à l'Angle Nord Ouest, eaux navigables et portages	312,05
Chemin de Fort Garry, à partir de l'Angle Nord Ouest jusqu'à Fort Garry	95,00
	452,05
Total	1,078,05

En conséquence de la resignation de l'ingénieur chargé de la route Dawson, fut nommé un surintendant, en mai dernier, pour surveiller l'exécution du contrat pour le transport des voyageurs et du fret

Bien que les dispositions prises soient trouvées insuffisantes à l'ouverture de la navigation, à cause de l'accroissement inattendu dans le nombre des voyageurs, il fut remédié à tout sujet de plainte à mesure que la saison avançait.

Le nombre total des voyageurs, transportés a été de 1,530.

HAVRE DA LA BAIE DU TONNERRE

Le quai a été construit

Des préparatifs ont été faits pour la construction d'un quai sur la Kaministaquia au terminus du chemin de fer.

CHEMINS.

Les chemins endommagés par les grandes pluies ont été remis en ordre durant la saison.

MAISONS POUR LES EMIGRANTS.

Une bonne et solide maison en charpente a été construite à la Hauteur des Terres, pour remplacer celle qui avait eté detruite par le feu.

Une maison en planche à été construite à Fort-Francis, et l'on a établi de nouveaux abris à l'angle nord ouest du lac des Bois. L'on recommande la construction d'autres maisons pour les immigrants.

DIGUE DU PORTAGE DE L'ILE.

Il a été construit une digue avec vanne. Il faudrait faire quelques autres travaux dans les endroits bas en amont de la digue.

Le but de ces digues est d'inonder les rapides de la rivière Maligne.

FORT FRANCISE.

Une ligne de caisson en charpente a été construite tout près des chutes, en sorte qu'un bateau à vapeur peut maintenant remonter et descendre les rapides à la décharge du lac la Pluie

Bien que l'ouvrage ne soit pas encore tout à fait tel qu'on se propose de le faire, il est suffisamment avance pour atteindre le but désiré.

CHEMIN DU LAC DES BOIS.

Il a été signé un contrat pour la construction d'un ponton sur la savane de Caribon ; l'ouvrage n'est pas encore terminé.

ECLUSES DE FORT FRANCIS.

L'opportunité de construire une écluse de 200x40 pieds à l'intérieur, pour relier les eaux du lac la Pluie avec celles de la rivière la Pluie, est sous considération. La difference moyenne de niveau est de 23 pieds.

NOUVELLES LOCALES.

—Nous avons eu jeudi, vendredi et samedi de la semaine dernière une tempête de neige avec accompagnement ordinaire de poudrerie.

—Un grand nombre d'attelages de chiens, plus ou moins pompeusement équippés, circulent dans les rues de Winnipeg.

—Cette après midi, à St. Norbert, les paroissiens et amis du Rvd. M. Ritchot doivent lui offrir quelques cadeaux à l'occasion de la fête de son Patron, St Joseph.

—La St. Patrice a été dignement célébrée hier par nos concitoyens d'origine irlandaise. Il y a eu messe pontificale le matin à Ste. Marie, procession par les rues de Winnipeg, et le soir un concert splendide. La bande du collége de St. Boniface a prêté son concours à la fête ainsi que nos amateurs canadiens.

—Ceux qui, dans les autres Provinces, croient encore que nos hivers sont d'une rigueur à peine supportable, sont peut être surpris d'apprendre que six maisons ont été erigées à St Boniface depuis le mois de Decembre Trois de ces maisons sont terminées et déjà occupées ; les autres doivent l'être bientôt.

—L'anniversaire de la naissance de la Révérende Supérieure des SS. de Charité de St. Boniface, Sr. Hamel, a été marqué mardi dernier par une foule de visites du dehors et un grand nombre de cadeaux offerts à la digne religieuse. Nous n'avons pas besoin de dire que ça été une fête de famille pour les pauvres.

—Lundi dernier, 13 courant, Son Honeur M. le Juge McKagney, a été assermenté Administrateur de la Province et des Territoires du Nord Ouest. l'Hon M. Betourney, juge de la Cour du Banc de la Reine, et G. M McMicKen Ecr. assistaient comme Commissaires *per dedimus* Etaient présents les Hon. MM Davis et Royal, membres du Cabinet.

La première réunion du Conseil Exécutif a eu lieu jeudi dernier.

Le Budget du Canada.

L'Hon. ministre des Finances a fait son exposé financier. Nous en donnons aujourd'hui une analyse aussi exacte que possible.

M. Cartwright, en commençant son discours, fit allusion à la crise commerciale presque sans parallèle que le pays a eu à traverser. Cette crise à jeté un malaise parmi les diverses classes de la population et beaucoup d'intérêts ont grandement souffert. Cependant, dans son opinion, il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure et le Canada sortira de cet état de crise et de dépression commerciale.

En examinant les comptes publics qui ont été soumis au parlement, on voit que le revenu total de l'année finissant au 30 juin 1875 se

monte à	$24,648,715
et la dépense à	23,713,071
laissant en mains une balance de	$935,644

Les importations qui, d'après les rapports du commerce et de la navigation, étaient pour l'année finissant le 30 juin 1874

de	$127,404,169
ne se sont élevées en 1875 qu'à	119,618,657
fesant une diminution de	7,785,512

Les exportations pendant l'année 1873-74

ont été de	189,351,938
et pendant l'année 1874-75 de	77,886,979
accusant une diminution de	$11,464,949

D'après ces chiffres il appert donc que l'année dernière le commerce general a diminué de $19,250,460, soit une différence de près de vingt millions avec 1873-74.

Il est à remarquer dans les recettes et les depenses de l'an passé, les chiffres sont plus considérables qu'ils ne devraient l'être par le fait qu'une portion considerable de la dette publique devenant échue le 1 juillet 1875, il a fallu tenir à intérêt le montant d'argent necessaire à cette fin. Mais ces recettes ne sont qu'accidentelles. L'indemnité seigneuriale qu'on devait payer le premier janvier 1875 a accru aussi la dépense courante.

Quant aux recettes elles excèdent les estimations en 1875, à l'exception de celles de l'accise.

Les recettes des douanes, quoiqu'excédant les estimations, ne representent pas pleintement les sommes proprement dûes pour l'année 1874-75, ce qui a été causé par l'opération du tarif de 1874.

Pour l'item de $121,700 relatif à l'exploration faite conjointement par le Canada et les Etats-Unis, cette somme a été depensée en 1873-74, mais n'a pu être alors insérée dans le budget parce qu'on n'avait pas encore reçu les pièces justicatives du gouvernement impérial.

Le Ministre des finances considère que les résultats pour 1874-75 étaient satisfaisants, vû que les operations de l'année fesaient voir un excédant de près d'un million

En 1873-74, nous avons dépensé une somme de $23,316,000 dont $10,255,761 sur laquelle le gouvernement n'avait aucun contrôle, de sorte que la dépense controlable a été de $13,060,570. L'année dernière la dépense totale a eté de $23,713,057 dont $12,588,437 sur laquelle on pouvait exercer un contrôle, laissant en faveur de 1874-75 par rapport à l'année précedente, une balance de $472,083 sur les dépenses probables.

La présente année

Les recettes pour les sept premiers mois de l'année 1875-76 font voir une diminution très forte. Au 10 fevrier 1876, notre revenu total était de $12,870,875, pendant que la période correspondante, en 1875, il était de $14,856,121, ce qui fait une différence de moins de deux millions de piastres. En comparaison de ces 7 mois pendant...

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

...la chambre, pour la raison que les recettes, pendant la première moitié de 1874-5 ont été très élevées. L'Hon. Ministre ... un état fesant voir que pour les six mois finissant au 31 décembre 1874, nous avons importé pour 69,693,978 piastres pendant que, pour les derniers six mois de 1875, l'importation a été de 57,923,136 ... pour ces six mois, une diminution de ... de 12 millions.

Pendant la même période nous avons exporté en 1874 pour 53,740,729 et pour les six mois de 1875, 50,624,845. La diminution a été plus grande que l'Hon. ministre s'y attendait et il n'avait pas prévu une crise commerciale aussi forte.

En examinant un état comparatif pour les six mois finissant le 31 décembre 1874 et les six mois finissant le 31 décembre 1875, on voit que cette diminution a eu lieu presque sur une seule liste

Le revenu total perçu sur des articles portant droit spécifique, a été de $1,307,... pendant les six mois de 1875, contre $1,326,000 pendant le semestre de l'année précédente. Ce qui fait une diminution de 19,000 pour cette liste. Il y a une diminution très-légère sur la liste des droits de 5 p. c., mais quand nous arrivons à cette ... importante connue sous le nom de 17½ p. c. *ad valorem* nous voyons que pendant le dernier semestre de 1874 nous avons une importation totale de $23,271,000, tandis que pendant la période correspondante, 1875, nos importations ne se sont élevées qu'à $18,142,000 ; ce qui fait une réduction dans cette catégorie d'articles seulement, de $10,000,000. Et le revenu que nous avons perçu de cette source en 1874, s'est élevé à $5,034,000, contre $3,174,000 en 1875. En d'autres termes, presque toutes les pertes que nous avons subies dans le revenu des douanes pendant les six mois proviennent des 17½ pour cent.

Le ministre des finances dit qu'une des principales causes de la crise commerciale ... de la crise commerciale est l'excès d'importation.

Outre l'excès d'importation, la crise survenue dans le commerce de bois a été une des grandes causes de l'état de choses actuel. Ce commerce, le plus considérable du Canada, procure les moyens d'existence à plusieurs centaines de mille personnes et forme le tiers de nos exportations à l'étranger. Il a eu à souffrir depuis quelques années par la crise qui a sévi aux Etats-Unis et où des spéculations extravagantes ont été faites, et nos banques ont été imprudentes.

Dans les estimations de l'année courante le gouvernement demande des sommes additionnelles. L'item le plus important est celui de $513,000 pour intérêt additionnel rendu nécessaire par l'emprunt que M. Cartwright a fait l'année dernière en Angleterre. Le second item a rapport à la Cour Suprême et comprend le salaire des juges. Le troisième a rapport à la police montée.

Il y aura sur les estimations de l'an dernier une réduction de 27,253 au titre du gouvernement civil, de $10,0 0 pour la police de la confédération, de $25,9.0 pour les pénitenciers, de $155,630 pou les arts, l'agriculture et les statistiques, et pour la milice de $ 95,843. Quant aux travaux publics il y a une réduction totale de $1,761,-200. Sur l'item océanique et riverain il y a une réduction de 171,847 piastres ; sur l'item phares et service cotier $146,750 ; explorations de frontières, 60,000 piastres, terres de la confédération 170,00 piastres.

M. Cartwright déclara qu'il ne croyait pas pouvoir opérer de réduction plus grandes, celles de la présente année étant de 1,257,000 piastres plus élevée que l'année dernière ; excepté peut être sur l'item de l'Intercolonial dont la confection achève.

Examinons maintenant ce que sera le revenu probable. M. Cartwright s'attend à recevoir des douanes durant la prochaine année fiscale $1,350,000 ; de l'accise $5,... ; des estampilles $250,000 des postes $1,100,000 ; des travaux publics $1,500,000 ; cette augmentation sur l'année dernière devant provenir des recettes probables que donneront les chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince Edouard ... diverses, nous attendons obtenir $1,200,000. Ce qui porte les recettes totales à $23,250,000 contre une estimation de dépenses un peu moindre que ce montant.

Le ministre des finances aborda la question importante du libre échange et de la protection et déclara qu'il y aurait pas de changement dans le tarif.

Chronique D'Ottawa

M. Low secrétaire du département de l'Agriculture et de l'Immigration a fait l'exposé suivant sur l'immigration de l'année dernière devant le comité de l'immigration et de la colonisation :

Il y a eu une diminution dans les arrivées au Canada pendant la dernière année, parmi ceux qui viennent pour s'établir ici. Le nombre total d'immigrants donné par les agents comme s'étant établis ici est de 20,410 contre 23,373 l'année précédente ; il n'est passé que 6,214 immigrants à travers le Canada, se rendant aux Etats Unis, contre 19,000 l'année précédente.

Le plus grand nombre d'immigrants qui se sont établis au Canada par l'entremise du département étaient des agriculteurs dont la demande était très grande. Les officiers de douane sur la frontière sud rapportent que 8,130 personnes sont passées en Canada pour s'y établir et que la majorité apportait des effets d'une valeur considérable 3,250 mennonites sont arrivés par la route du Saint Laurent et se sont établis à Manitoba.

Malgré les dommages causés par les sauterelles, ils se déclarent satisfaits de la production, et sur leurs représentations un grand nombre de mennonites arriveront l'année prochaine.

Une colonie d'Islandais composée de 80 familles s'était immédiatement fondée au nord de la frontière de Manitoba sur la rive ouest du lac Winnipeg. Quoiqu'ils soient venus tard dans le pays l'automne dernier, et qu'ils aient eu beaucoup de temps durs, la petite colonie est satisfaite de ses espérances.

PÊLE MÊLE

—L'église catholique de St. Pierre-les-Becquets a été consumée par un incendie.

M. Prud'homme déclare dans son testament qu'il lègue son corps à la Faculté pour que l'autopsie en soit faite.

—Je veux, dit-il, connaitre la cause de ma mort.

A la correctionnelle.

Le président.—Voilà sept fois que vous avez affaire à la justice ; ce sont les mauvaises fréquentations qui vous ont conduit là.

—Ah ! si l'on peut dire cela ; je ne fréquente que les magistrats ?

Curieux appel nominal

Un instituteur qui avait onze élèves dans une des divisions de son école, en faisait régulièrement chaque jour l'appel dans l'ordre suivant :

Didon, Grolée, Cantu, Verrat, Danton, Canton, Ross, Elée, Sot, Garat, Thérein.

Un étudiant écrit la lettre suivante à un de ses amis.

« Mon cher,

« Je vais au bal ce soir, et je n'ai pas d'habit, prête moi le tien.»

L'ami répond.

Je ne demande pas mieux, mais à la condition que tu m'enverras ton pantalon pour que je puisse le porter mon habit.

—Les MM suivants ont été nommés conseils de la Reine, dans la Province de Québec :

George McRae, J. M. Loranger, D. Girouard, Hon F. X. A. Trudel, A. Lacoste, J. J. Curran, et C. P. Davidson, tous de Montréal ; J. P. G. Blanchet, A. P. Caron et J. G. Colston de Québec ; E. T. Brooks et R. N. Hall, de Sherbrooke.

Un bourreau, conduisant au gibet un pauvre diable, lui dit :

—Ecoutez, je ferai de mon mieux ; mais je dois pourtant vous prévenir que je n'ai jamais pendu.

—Ma foi, répond le patient, je vous avouerai également que je n'ai jamais été pendu non plus ; mais, que voulez-vous ! nous y mettrons chacun du nôtre. Il faut espérer que nous nous en tirerons.

Les gouverneurs sont sur la sellette dans les Etats du Sud ; la Chambre des représentants du Mississippi a adopté une résolution mettant en accusation le gouverneur Ames pour crimes et manquement graves à ses devoirs publics. La résolution a été votée par 86 voix contre 14 ; 16 républicains étaient absents au moment du vote ; la minorité se compose de 14 républicains et de 2 démocrates ; la majorité comprend tous les autres représentants démocrates.

La Chambre des représentants de la Louisiane semble sur le point de prendre une résolution du même genre à l'égard du gouverneur Kellogg. Dans sa séance du 25 ultimo elle a voté la nomination d'un comité chargé de lui faire un rapport sur la question de savoir si M. Kellogg devait être mis en accusation. Le comité s'est mis immédiatement à l'œuvre et a rédigé un rapport concluant à la mise en accusation. On croit généralement que ses conclusions seront adoptées par la Chambre de la Nouvelle-Orléans.

DON CARLOS.

Les dépêches télégraphiques nous annonçaient depuis quelques semaines, que les troupes carlistes étaient cernées de toutes parts et obligées de battre en retraite.

Et aujourd'hui, tout semble fini, pour le présent du moins. Les nouvelles reçues de source révolutionnaire sont confirmées par les dépêches venant de France. Don Carlos a traversé la frontière et s'est dirigé vers Paris où il sera obligé de remettre son épée et de se soumettre aux autorités françaises. Son armée est dispersée ; et l'Espagne est livrée au pouvoir des radicaux.

Depuis trois ans, le brave roi Charles, VII, lutte avec ce courage, cet héroïsme que le *droit* seul donne. Entouré d'une poignée de soldats dévoués, il a fait des prodiges de valeur ; mais, ni le courage, ni l'héroïsme ni même le *droit* ne peuvent rien contre la force brutale. Don Carlos a dû céder devant le nombre. Espérons que le jour ne tardera pas à venir où l'Espagne, si cruellement éprouvée par le fléau de la révolution reconnaitra son erreur. Alors le roi Charles VII montera sur le trône de ses ancêtres et l'Espagne jouira enfin de cette paix et de cette tranquillité qu'un gouvernement stable et légitime seul peut donner.

Un Ecolier recevant son Education.

(Traduit du *Détroit Free Press.*)

L'autre matin, il fit son apparition à l'une des écoles de cette cité, et, comme il était arrivé avant l'heure, il s'amusa à battre deux ou trois de ses nouveaux camarades et à jeter une porte hors de ses gonds, histoire de tuer le temps. Il fit son entrée avec la troupe de gamins lorsque sonna la cloche, et, ne trouvant pas de siège vacant, s'en fit un de la boite à bois. Tout le temps que dura la « Prière du Seigneur, » il battit le temps avec ses semelles, et le chant ordinaire n'eût pas plutôt commencé qu'il se mit à songer que la variété est le véritable assaisonnement de la musique, et c'est alors qu'il eut l'idée d'entonner sur un ton à lui seul une chanson de son crû, quelque chose à propos d'un *gentleman* du nom de Daniel Tucker, qui rêvait qu'il était mort et ainsi de suite.

C'est en vain que la maitresse d'école lui fit signe de se taire ; il lui répondit tout simplement qu'il ne reviendrait plus à son école s'il s'apercevoit qu'on n'y faisait aucun cas de ses aptitudes musicales.

Enfin, la classe commença, la maitresse enregistra le nom de son nouvel élève et puis commença à le questionner, pour voir dans quelle catégorie elle le mettrait.

—Pouvez-vous épeler ? lui demanda-t-elle.

—Epeler quoi ?

—Epelez « maison, » si vous voulez.

—Maison en bois ou en briques ?

—N'importe quelle sorte de maison.

—Avec une hypothèque dessus ?

—Vous pouvez épeler « homme » si vous le préférez.

—Homme ?

—Oui.

—Ma foi, je ne me soucie pas fort d'épeler, « homme » ce matin, mais cet après-midi je le ferai. Je l'ai déjà épelé les yeux fermés.

—Connaissez-vous votre alphabet ? demanda à la fin la maitresse, qui commençait à s'impatienter.

—Je n'ai jamais eu d'alphabet, répondit-il vivement.

—Savez-vous lire du tout.

—Ah ! bien, je lis comme un éclair.

La maitresse lui tendit alors un *reader* en disant :

—C'est bien ! que je vous entende lire alors.

—Lire tout haut comme ça ?

—Comme de raison.

—J'ai pour ce [illegible] ces enfants-là.

—Peu importe. Lisez.

Il se mit à regarder la page en tous sens, en roulant les yeux, puis se décida tout-à-coup.

—Si j'étais un garçon infirme, et que je ne trouverais pas de culottes dans mon bas le soir de Noël, le diable m'arrache les yeux ! mais je ne me passerais pas sans que j'aie mis la maison sens dessus dessous......

Alors, il tendit le livre à la maitresse qui lui demanda :

—Richard, combien font trois et trois ?

—Trois et trois quoi ?

—N'importe quoi.

—Ça dépend pas mal de ce que c'est. Je sais toujours bien que trois et trois chats ne font pas un chien ?

—Avez-vous jamais étudié la géographie Richard ?

—Oui, m'ame.

—Bien : qu'est ce que la géographie ?

—C'est un livre.

—La terre est elle ronde ou plate ?

—Des bosses et des trous.

—Richard, savez-vous écrire ?

—Ecrire quoi ?

—Pouvez-vous écrire votre nom ?

—Je pense bien ; mais on m'a donné un nom sans que je l'aie écrit.

—Pouvez-vous écrire une lettre ?

—A qui ?

—A n'importe qui.

—Comme de raison, pourvu que j'aie de l'argent pour payer la poste.

—Très-bien, fit la maitresse désespérée, vous allez être obligé d'aller dans la chambre d'en bas si vous tenez à rester à mon école.

—J'aimerais mieux rester ici, ici.

—Mais vous ne pouvez pas.

—Je vous gage ce canif contre dix sous que je puis.

La maitresse le prit alors par le bras, mais il lui mit une main sur l'épaule et lui dit d'une voix contenue :

—Ne me faite pas fâcher, car je vais m'échapper.

Effrayée, la maitresse fit appeler le principal, qui se mit à tonner, en venant droit au gamin :

—Le gars, que fais-tu ici ?

—Je reçois mon éducation.

—Descendez en bas tout de suite.

—Bien, ne me dites pas de m'en aller, car ce serait la première et la dernière fois que je serais venu ici, riposta Richard, en faisant semblant de s'en aller.

Le principal l'attrapa au colet, se mit à le faire tournoyer, reçut un coup de poing en pleine figure, un coup de pied ailleurs, et finalement lâcha son jeune élève sur le trottoir.

—A présent va-t-en chez toi, cria-t-il tout essoufflé.

—Suis-je instruit ? hurla Richard.

—Tu parais l'être assez.

—Donnez-moi mon diplôme, alors.

—Tu fais mieux de t'en aller, car je vais te faire arrêter.

—Ne suis-je plus un élève de cette école ?

—Non Monsieur.

—A qui appartient cette maison ?

—Ce n'est pas ton affaire ; fiche nous la paix

—Voulez-vous venir un instant, ici, dans la cour, où vous ne pourrez vous accrocher à rien ?

—Va-t-en, te dis-je !

—Oh ! ne croyez pas me faire peur avec vos airs......

Le principal ferma la porte, et, après avoir gardé assez longtemps sa pose provoquante pour faire voir qu'il n'avait pas peur, le gamin tourna les talons en murmurant :

—Bien, je vais faire soupeser ce garsl... par le *foreman* du no. 6 avant qu'il soit plus vieux d'une semaine.

La libéralité des Catholiques.

La *Gazette* de Montréal, journal protestant, a entrepris de réfuter les appels incendiaires du *Witness*, à une alliance de tous les protestants de la province de Québec contre la majorité des catholiques.

Notre confrère termine un long article sur ce sujet par ces paroles ;

La vérité est qu'il n'y a pas de pays au monde où la minorité religieuse ait été traitée avec un égal empressement de rencontrer ses vues, sur tous les sujets, que dans la province de Québec ; nous ne parlons pas ainsi pour témoigner de notre reconnaissance particulière. Nous avons eu simplement ce que nous considérons comme notre droit quoique nous soyons obligés de dire, d'après l'expérience faite ailleurs, que si les rôles étaient intervertis, on ne serait pas si pressé à reconnaitre ces concessions comme un droit à l'égard de la minorité catholique.

Le même esprit de libéralité qui a marqué la conduite de l'ancienne législature, en accordant des privilèges religieux égaux à toutes les dénominations avant que l'église protestante, dominant au Haut-Canada, voulut accorder des droits semblables aux dissidents, a toujours caractérisé la politique de cette province depuis cette époque. Celui-là est un ennemi des meilleurs intérêts du pays qui cherche à rompre l'harmonie qui a uni la population de races et de croyances différentes dans cette province. Il n'y a pas de raison d'en agir ainsi, et il ne peut en résulter aucun bien. A en juger par la législation passée, les conservateurs protestants n'ont pas raison d'abandonner leurs vieux amis, les conservateurs canadiens-Français et ils n'ont certainement rien à gagner par l'alliance avec un parti dont le plus grand mérite est d'être en religion comme en politique un parti d'hypocrisie organisée, même en admettant qu'il y ait quelque justice dans la réclamation faite en leur faveur par le *Witness* et les autres journaux semblables.

LE 29 FEVRIER.

Savez-vous pourquoi il y a des années bissextiles ? Oui, vous le savez sans doute ; c'est-à-dire que vous savez que tous les quatre ans il reste une journée dont on ne sait que faire et qu'on la charge au crédit du mois de février comme étant le mois le plus pauvre des douze qui ornent le calendrier. Mais la raison vraie, la raison scientifique, je gage que peu de mes lecteurs le savent.

Le mouvement de notre globe errant autour du soleil n'est pas parfait, simple uniforme comme on pourrait le désirer, il ne s'accomplit pas dans un nombre exact de jours, mais dans une période de 365 jours plus une fraction. Cette maudite fraction fait et fera toujours l'ennui des faiseurs de calendriers.

Si cette fraction, au moins, était juste d'un quart de jour, il suffirait d'ajouter un jour à l'année tous les quatre ans et tout sera réglé. Mais l'année n'est pas précisément de 365 jours et 6 heures ; elle est de 365 jours 5 heures, 48 minutes et 47 secondes et demie.

Mais ces 11 minutes, 12 secondes et demie qu'allez-vous en faire ? Ah voilà la difficulté. On l'a résolue cependant en décidant que le mieux était de n'en rien faire. En faisant, en effet, une année bissextile régulièrement de quatre en quatre ans, comme l'ont décidé les astronomes du temps de Jules, on fait la mesure du temps un peu trop longue, et la différence s'élève à trois jours en 400 ans.

Au seizième siècle, la différence était déjà de dix jours, et l'année civile était trop longue de ces dix jours sur l'année réelle. En continuant ainsi, peu à peu, de siècle en siècle, le printemps serait arrivé le 10 mars le 20 février, etc., au lieu du 21 mars, et les saisons auraient rétrogradé. De là la réforme Grégorienne.

Combien les hommes sont enfants. Combien les peuples peu raisonnables. Personne ne peut contester qu'il y ait toujours avantage à se mettre d'accord avec la nature, surtout dans un sujet d'une utilité si universelle et si constante que la mesure du temps. Eh bien, en dehors des pays obéissant directement à la juridiction spirituelle du pape personne ne voulait adopter la réforme grégorienne. Elle fut arrêtée en 1582 ; le pape décida, pour supprimer les 10 jours en question, que le lendemain du 4 octobre, s'appellerait le 15 au lieu de s'appeler le 5. Grande récrimination d'abord du côté féminin qui eut préféré être en apparence rajeuni de 10 jours plutôt que vieilli d'autant. Grande récrimination aussi de la part des travailleurs qui se voyaient ainsi 10 jours de supprimés dans le payement de leur mois. Mais c'est en Angleterre que la révolte fut la plus grande, quoiqu'elle n'eut [illegible] que 170 ans plus tard. Jusqu'alors, l'année anglaise avait commencé le 25 mars. Pour se mettre d'accord avec les nations du continent on décida qu'on la commencerait désormais le 1er Janvier et qu'on supprimerait non seulement 11 jours, mais encore Janvier, Février et Mars jusqu'au 25, dans l'année finissante, pour compter la nouvelle année à partir du 1er janvier. Lord Chesterfield, le promoteur du bill, faillit être victime de la colère du peuple ; on le poursuivait aux cris répétés de ; « Rendez nous nos trois mois. » On se serait peut-être résigné à perdre onze jours mais [illegible] personne consenta [illegible] tait là une [illegible], à vieillir subitement de trois mois entiers.

Ce n'est qu'en 1752 que l'Angleterre adopta la réforme grégorienne. Les pays protestants déclaraient qu'ils préféraient être en désaccord avec le soleil que d'accord avec le pape. Il y a encore aujourd'hui un grand pays qui ne l'a pas adoptée ;

MAUVAISE RELIURE

c'est la Russie, qui est aujourd'hui en retard de douze jours et qui le sera de 13 dans 25 ans. Il n'y a certainement aucun motif pour expliquer cette anomalie persistante. La Pologne avait corrigé son calendrier dès 1656 ; elle a dû reprendre le mauvais sur l'ordre de la Russie. Ainsi voilà une routine dont chacun reconnaît l'absurdité et qui se perpétue (comme tant d'autres d'ailleurs) à travers les générations et les siècles, et malgre les révolutions les plus retentissantes.

L'Heroisme en Soutane.

Sous ce titre, le général Ambert vient de publier un livre dont nous extrayons le fait suivant relaté par le *Figaro* :

"Des soldats allemands entrent dans un village et exigent six victimes à fusiller, probablement comme représailles.

"On tire au sort, et cependant ceux qui avaient fait feu sur les Prussiens n'appartenaient pas à la Commune.

"Les six malheureux que le sort avait désignés furent livrés à cinq heures du soir et enfermés dans la salle d'école, au rez-de-chaussée de la mairie.

"L'officier prussien autorisa le curé à à porter à ses hommes les consolations de la religion. Ils avaient les mains attachées derrière le dos. Une même corde leur liait les jambes.

"Le prêtre trouva ces hommes dans un tel état de prostration, qu'ils comprenaient à peine ses paroles. Deux d'entre eux semblaient évanouis, un autre était en proie au délire de la fièvre. A l'extremité de la corde, la tête haute et le front calme en apparence, se trouvait un homme de quarante ans, veuf et père de cinq enfants en bas âge dont il était l'unique soutien

"Il sembla d'abord écouter avec résignation les paroles du prêtre, mais saisi par le desespoir, il se laissa bientôt aller aux plus abominables imprécations. Il maudissait la nature entière. Passant du désespoir à l'attendrissement, il pleurait sur ses enfants voués à la mendicité, à la mort peut être. Alors, il voulait que ses enfants fussent avec lui livrés aux Prussiens : saisi d'un rire satanique, il s'écriait : Oui, c'est le petit Bernard, âgé de trois ans qui a tiré sur ces gredins

"Tous les efforts du prêtre furent inutiles pour ramener la paix de cette âme brisée. Le curé sortit et marcha lentement vers le corps de la garde où se tenait l'officier. Celui-ci fumait dans une grande pipe de faïence. Il écouta le curé sans l'interrompre, laissant échapper de ses lèvres ces légers tourbillons que le soleil colore.

"Monsieur le capitaine, dit le curé, on vous a livré six otages qui, dans quelques heures, seront fusillés Aucun d'eux n'a tiré sur votre troupe. Les coupables s'étant échappés, votre but n'est pas de punir ceux qui ont attaqué mais bien de faire un exemple pour les habitants des autres localités. Peu vous importe de fusiller Pierre ou Paul, Jacques ou Jean. Je dirai même que plus la victime sera connue, plus l'exemple sera salutaire. Je viens, en conséquence, vous demander la faveur de prendre la place d'un pauvre père de famille, dont la mort plongera dans la misère cinq petits enfants. Lui et moi sommes innocents, mais ma mort vous sera plus profitable que la sienne

"—Soit ! dit l'officier.

"Quatre soldats conduisirent le curé dans la prison ;il fut garroté avec les autres victimes.

"Heureusement que là ne finit pas cet horrible drame ; un commandant prussien apprit ce qui c'était passé, et, en faveur de l'heroïsme du prêtre, fit grâce aux six otages !

AVIS.

Avis Public est par le présent donné qu'aujourd'hui il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil d'émaner des Lettres Patentes incorporant les paroisses de Kildonan et de St. John en Municipalité, sous le nom de la Corporation des Paroisses unies de Kildonan et St. John."

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

Département du Secrétaire Prov...
Winnipeg, 21 Février, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. M. Ross et Cie., Faillis.

Une assemblée des creanciers se tiendra à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 3ième jour d'Avril, 1876, à deux heures p.m., pour prendre en considération si les Faillis obtiendront le consentement à leur decharge.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

Fort Garry, 14 *Mars*, 1876.

AVIS.

Avis Public est par les présentes donné en conformité de la XVII Section de la 36 Vict, Cap. 24 des Actes de Manitoba, que les personnes suivantes ont été élues Conseillers de la Municipalité " des paroisses unies de Kildonan et St. John, savoir : William Henderson, John Matheson, William Matheson, John Flett et Thomas Anderson, Ecuyers.

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

Département du Secrétaire Prov.
13 Mars, 1876.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a, le 3 Mars courant, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap 2., (l'Acte des Elections 1875) affiche dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir : St. James, St Charles, St. Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnees dans le dit acte.

FRANK I. CLARKE.
Gref. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 13 Mars, 1876 — 1mL58.

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA
Comté de Selkirk } Cour de Comté de Selkirk.

Révision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap. 2.

AVIS PUBLIC est par le present donné que le prochain terme de la Cour de Comte pour le Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cite de Winnipeg, le Troisième jour d'Avril prochain, à dix heures de l'avant midi, pour la revision des listes electorales des divisions electorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes electorales, devront se presenter au lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs temoins et documents, pour faire decider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE.
Gref. de la C. du Comté de Selkik.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 10 mars 1876 — 1mL58.

Jument Égarée.

Une jument jaunâtre (bichonne) agée d'environ cinq à six ans, s'est refugiee dernièrement à mon etable Elle rôde dans les environs depuis une couple d'annees. Elle est étampée sur la hanche droite. Le propriétaire est prie de venir la reclamer, en prouvant qu'elle lui appartient.

ALEXIS COURCHÊNE,
St. Norbert Sud

St. Boniface, 13 Mars, 1876 — 1 m

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que j'ai ce jour affiche dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1876, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comté de Provencher : et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Deputé Shérif, Régistrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernières élections générales : Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté (10 Avril) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G. C. C. Provencher

St. Norbert, 9 Mars, 1876. — 1mL58

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St Norbert, No. 21 or St. Vital, No 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons : Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (10th April) at the St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE,
C. C. C. Provencher.

St. Norbert, March 9, 1876. — 1mL55

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office printed copies of the voters lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba No. 6 or Baie St Paul, No 7 or St. François-Exavier West, No. 8 or St. François-Exavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons : Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teacher of Public School Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 9 day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette East.

St. F.-Xavier, March 9th, 1876. — 1mL55

AVIS

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiche dans mon bureau des copies imprimees des listes des voteurs pour l'annee 1876, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St Paul No. 7 ou St François Exavier Ouest, No. 8 ou St. François-Exavier Est formant le Comte de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernieres Elections Generales : Et que les dites listes seront revisees le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte, 10 Avril, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette Est.

St. Fr. Xavier 9 Mars 1876 — 1mL55

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHÉVAL
"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporter le 1er prix à la dernière Exposition du Comte de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désire améliorer la race de leurs chevaux feraient bien de profiter à bon heure de la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres infoomations s'adresser au proprietaire, à St Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Proprietaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. — L77

Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 2?, des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.
W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice
Hon. Joseph Royal,
Hon. A. G. B. Bannatyne,
Hon James McKay,
Hon Joseph Dubuc,
Hon. John H. McTavish,
D. McArthur, Ecr,
O. Monchamp, Ecr,
J. H. Ashdown, Ecr,
C. C. Lindsay, Secrétaire Trésorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Fevrier 1876, — j.n.o L85

SOUMISSIONS
POUR
Huile de Pétrole.

Des soumissions cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à L'undi le 2ième jour de mars 1876, pour fournir six cents gallons d'Huile de Petrole, pour le gouvernement.

Pour informations s'adresser au Departement des Travaux Publics à Winnipeg.

Le gouvernement n'est pas obligé d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions

Chaque soumission devra être marquée Soumissions pour Huile de Petrole

Département des Travaux Publics,
Winnipeg 12 Fevrier 1876.

V J Beaupré,
Surintendant des Travaux Publics

Freres des Ecoles Chretiennes.

Les Freres des Ecoles Chrétiennes s'adresseront au Parlement, à la prochaine Session, pour demander un acte d'incorporation qui les authorise de posseder dans toute la Puissance du Canada.

10 Fevrier, 1876. — 1f.

CHRISTIAN BROTHERS.

The Brothers of the Christian Schools will apply at the next Session of Parliament for an act of Incorporation enabling them to had property throughout the Dominion.

February 10th 1876 — 1f.

BON MARCHE ! BON MARCHE !

A l'ancienne place d'affaires de Palmer Clarke.

Marchandises Sèches vendues à des prix les plus réduits.

Conditions Argent Comptant.

N B.—Il sera aussi acheté des *Claims*, titres ou droits de Metis.

C. P. BROWN.

Winnipeg, 17 Février, 1876. — 1mL57

ABONNEZ-VOUS A "LE METIS,"

SEUL JOURNAL FRANCAIS

Publie dans la Province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.